



Compte-rendu de la réunion du conseil de quartier du 8 juin 2023.

- Présents : Jérôme TRICHET, Marie-Christine RICHARD, Paule JACQUET, Serge NIQUET
- Absents excusés : Maurice COLLANGE, Fabienne COTIN, Emmanuelle ABRAN-BONNIN, Amaury PAULETTO
- Absents : Philippe MARTINET, Laetitia PICHON, Rezéla REGANI, Gaëlle SOYER
- Invité : Jacques FARGEOT

- En l'absence des 2 secrétaires désignées, Paule Jacquet est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Présence de M. Jacques FARGEOT Référent compost de la résidence « Le Moonlight » sis au 11 Avenue du Nord. Nous aurons toutes les informations sur la réalisation d'un compost en résidence.
- Projet de brocante du quartier Horloge-Montriblond pour le mois de Septembre.
- La Métropole de Lyon organise une étude sur le moustique tigre en septembre. Inscription en juin.
- Questions diverses

1. Intervention de Jacques Fargeot :

Présentation générale des différents composteurs (en pied d'immeuble ou de quartier).

Présentation du cycle de transformation par fermentation des bios déchets. Un cycle de maturation dure environ 9 mois.

Présentation de la démarche et réalisation d'un composteur. La Métropole de Lyon met à disposition gratuitement un composteur aux résidents de son territoire. Un accompagnement est compris également durant le premier cycle de transformation.

Pourquoi et intérêt de la démarche de composter. À noter qu'à partir du 1^{er} janv. 2024, il est obligatoire de valoriser ses déchets organiques.

Jacques Fargeot est volontaire pour apporter les renseignements utiles aux habitants du quartier souhaitant installer un composteur chez eux (maison individuelle ou copropriété). Contacter le conseil de quartier qui fournira les coordonnées.

→ Réponse de la Ville de Tassin la Demi-Lune :

Un point intéressant à noter sur ce volet, et même si la compétence des biodéchets relève de la Métropole, **Tassin la Demi-Lune a mis en place une solution de verdissement de son centre urbain en installant des potagers-composteurs sur les balcons d'une centaine de foyers-tests tassilunois.**

En effet, engagée dans un ambitieux "Plan Nature en Ville" depuis le début du mandat 2020-2026, la Ville a initié un dispositif innovant et collaboratif pour végétaliser les zones les plus urbaines de la commune. Dans ce cadre-là, elle propose d'installer des potagers-composteurs sur les balcons et terrasses d'une centaine de foyers-tests vivant en appartement. La Ville souhaite déployer cette démarche en direction des espaces privés, et plus particulièrement des 88 % des ménages tassilunois qui vivent en appartement, sans accès à un jardin privé ou collectif. **Les élus ont pour ambition d'équiper 100 foyers-tests par an, sur une durée de 3 ans, soit 300 foyers tests d'ici 2025.** Les foyers seront sélectionnés parmi les habitants résidant à Tassin la Demi-Lune dans les zones les plus urbaines, en appartement bénéficiant d'un extérieur à usage privatif (balcon, terrasse, rez-de-jardin...). Une première dans les projets de verdissement des villes en France. Cette solution de jardinage-compostage innovante, conçue par la start-up lyonnaise Ceercle, sous le nom de lombriponie (la culture par les vers de compost), permet de cultiver plantes, aromates, fruits et légumes, tout en compostant ses biodéchets directement sur son balcon. Le concept vise également à participer à la végétalisation de la ville, en atteignant les surfaces les plus difficiles - celles de l'habitat individuel en logements collectifs. **Sur 3 années, le dispositif permettra la culture de 18 000 plants par les foyers-tests, et la valorisation de 36 tonnes d'épluchures et autres déchets organiques directement à domicile.**

>>Une présentation de ce dispositif au Conseil de quartier est tout à fait possible.

2. Bilan de la saison passée

a. Intervention de Serge Niquet, référent :

Il fait part de son sentiment mitigé sur cette saison passée. Il fait remarqué le manque de participation de certains membres (pour exemple 11 personnes attendues ce soir, seulement 5 personnes est présentes). Plusieurs membres ne donnent plus signe de vie depuis de nombreux mois, certaines depuis le début. Par mesure de correction, il leur est demandé, de nouveau, de signaler leur désir d'implication ou no au sein du conseil de quartier pour la saison future.

Il fait part de difficultés grandissantes de communication avec les services de la mairie. Le personnel référent du service Relations citoyennes change souvent sans que nous en soyons informés. En conséquence, nous ne sommes dans le flou quand à nos interlocuteurs. Les délais de réponses à nos questions (via nos comptes rendus) sont de plus en plus longs. Pour exemple, notre compte rendu a été envoyé dans les 15 jours qui ont suivi notre réunion du mois de mars. Nous avons reçu la réponse le 5 juin (3 mois d'attente) après une énième relance et 3 jours avant notre prochaine réunion. Ce qui induit une difficulté dans la gestion de notre mission.

Il fait part également de l'absence des réunions des référents de quartiers, la dernière date de 2021. Il n'y en a pas eu d'organiser par la municipalité depuis.

➔ ***Nous souhaiterions avoir des informations sur la tenue de ces réunions.***

Il informe de la démission des membres suivants : Muriel LAUTH et Amaury PAULETTO

➔ **Réponse de la Ville de Tassin la Demi-Lune :**

Une réunion avec Jean-Baptiste RIO, Conseiller municipal délégué aux Conseils de quartier, avec les référents de chaque conseil de quartier de la ville va être organisée dans les prochaines semaines.

b. Intervention de Paule Jacquet :

Elle indique qu'elle fait partie du conseil de quartier depuis 2014. Elle exprime sa lassitude concernant le piétinement des dossiers du conseil de quartier sur la mandature actuelle. Les difficultés de communication avec la mairie et le sentiment que les conseils de quartiers sont loin d'être une des priorités de la municipalité, sont à l'origine de ce sentiment de « perte de temps » :

- délais de réponse trop longs quand il y en a,
- silence de la municipalité sur certains projets proposés (pour exemple, mis en place d'un composteur de quartier depuis 2 ans et demi et rien n'a été amorcé depuis tout ce temps),
- rétro pédalage avec explication douteuse de certains sujets (pour exemple, participation des CDQ au forum des associations alors que c'est la municipalité qui est venu nous chercher à la base)
- ...

En conséquence, elle informe qu'elle ne poursuivra pas sa participation au conseil de quartier à partir de la saison prochaine.

➔ **Réponse de la Ville de Tassin la Demi-Lune :**

La participation aux conseils de quartiers est une démarche volontaire mise en place par la Ville de Tassin la Demi-Lune pour que les citoyens puissent s'intéresser et s'impliquer dans les projets d'intérêt général. Elle est normalement obligatoire pour les villes de + 80 000 habitants.

La Ville tient à rappeler que les missions des conseils de quartier sont : être au cœur de l'actualité du quartier et de la ville ; améliorer le cadre de vie ; partager son avis sur les projets de la ville avec les élus et les services municipaux dans le cadre de réunions publiques ou de réunions de travail et veiller à la bonne évolution du quartier.

Enfin, la Ville est surprise de la teneur des remarques ci-dessus car elle souhaite avant tout associer les membres des conseils de quartier aux grands projets de la commune en toute transparence. L'organisation choisie a été justement de laisser les Conseils de quartier se réunir de manière totalement autonome. Si cela devait être perçu comme un désintérêt ou un manque d'information, l'élu en charge, Jean-Baptiste Rio, se tient naturellement à votre disposition pour être plus présent et participer à d'éventuelles réunions pour apporter les informations souhaitées sur les projets de la Ville. En effet, les conseils de quartier constituent un espace d'information, de concertation et d'échanges entre les membres et la Municipalité.

3. Lecture des réponses de la mairie au compte-rendu de la réunion du mois de mars (joint).

4. Projet de brocante sur le quartier pour le mois de Septembre.

Sujet non abordé vu l'absence de Mme REGIANI, qui avait souhaité voir que ce sujet soit mis à l'ordre du jour.

➔ ***Toutefois, nous souhaiterions connaître, de la part de la municipalité, la procédure pour l'organisation d'un vide grenier ou une brocante sur le quartier.***

➔ **Réponse de la Ville de Tassin la Demi-Lune :**

La Ville a élaboré en 2023 une Charte de bonne organisation des vide-greniers ou brocantes. La procédure est facilement accessible sur simple demande sur notre site internet. Les principes généraux sont les suivants :

1/ Cadre général :

- La ville n'autorise pas plus qu'un vide-grenier par jour, que celui-ci soit organisé sur le domaine public ou privé.

- La date choisie par l'organisateur doit être validée par la Ville au regard des événements déjà programmés à la même période (autres demandes ou événements organisés par la Ville).

- L'organisateur doit préciser le format envisagé : modèle économique, type de produits proposés, inscription réservée ou non aux adhérents de l'association...

La Ville souhaite encourager le réemploi au niveau local d'objets non utilisés, exigence de tri des déchets et de « zéro déchet » laissés sur le site.

- L'organisateur doit s'engager par écrit à respecter la charte des vide-greniers.

2/ Modalités d'instruction des demandes :

- Définition du projet

L'organisateur doit faire connaître son projet à la Ville au moins 2 mois avant l'événement en précisant la date, le lieu, le nombre approximatif d'exposants attendus et le format envisagé. Par ailleurs, si l'événement se déroule sur la voie publique, il doit retourner le dossier de demande d'autorisation de manifestation sur la voie publique. La Ville étudie alors la faisabilité de l'événement.

- Rencontre avec les organisateurs

Si la date et le lieu ne posent pas de difficulté préalable, un rendez-vous est fixé à l'organisateur dans un délai de 2 semaines. Un élu et un agent du service Population reçoivent l'organisateur et lui font signer la charte.

- Validation définitive

L'avis favorable de la Ville est ensuite confirmé sous 2 semaines par le Service Population qui reste en contact avec l'organisateur pour l'accompagner dans la préparation de son événement.

Pour plus d'informations, contacter le Service Population de la Ville : 04 27 85 18 37 / 04 72 59 22 49 - vieassociative@villetassinlademilune.fr

5. Étude participative sur le Moustique tigre:

Le collectif Mous'Team mène une expérience sur la surveillance du moustique tigre en partenariat avec l'INRAE et la Métropole de Lyon

Cette expérimentation scientifique et sociale permettra d'améliorer les connaissances sur le moustique tigre, mais aussi d'autres espèces de moustiques, et de sensibiliser les citoyen(ne)s sur l'impact de la présence accrue des moustiques dans la Métropole (nuisance, transmission de virus, rôle écologique).

Objectif ? Analyser et cartographier leur présence sur le territoire et identifier de nouveaux leviers de prise en charge du moustique tigre sur le territoire.

Plus d'infos : <https://jeparticipe.grandlyon.com/project/mousteam/presentation/je-minforme>

Article presse (Lyon Capitale) :

<https://www.lyoncapitale.fr/actualite/science-citoyenne-capturer-des-moustiques-tigres-pour-le-grand-lyon>

6. Platebande au droit du « 9 avenue de la république » :

Depuis plusieurs mois, nous interpellons la municipalité sur la dégradation d'une platebande située au pied d'un arbre au droit du « 9 avenue de la république ». Pour rappel, les véhicules se stationnent dessus dégradant cet endroit. La municipalité a fait part à Emmanuelle Abran-Bonin à plusieurs reprises des indications contraires quant au gestionnaire de cet espace (Métropole / Mairie). On lui

avait indiqué en fin d'année dernière que cet espace était géré par la mairie et que des plantations seraient réalisées au printemps par les services de la ville. Ne voyant aucune plantation effectuée, Emmanuelle Abran-Bonin a relancé, dernièrement, une énième fois la mairie. On lui a répondu, cette fois-ci, que cet espace est géré par les services de la Métropole. Pourtant, la municipalité nous avait indiqué fin 2022 (cf compte rendu de décembre) :

- Les arbres d'alignement sont gérés directement par la Métropole de Lyon.
- Les strates basses et arbustives, les massifs d'ornement ainsi que la végétation sur les espaces publics (parcs, jardins publics, etc) sont entretenus et/ou gérés par les services communaux, et dans certains cas par l'intermédiaire d'un prestataire.

➔ ***Nous souhaiterions avoir enfin une réponse claire sur la gestion et l'entretien de cet espace. Nous souhaiterions également que notre interpellation sur le fleurissement ou l'entretien de cet espace soit pris en compte, une fois pour toute, et effectué rapidement et de façon pérenne. Nous souhaiterions être informé du type de travaux effectués et du calendrier d'exécution.***

➔ **Réponse de la Ville de Tassin la Demi-Lune :**

Cette platebande étant propriété de la Métropole, c'est donc la Métropole qui engage l'investissement et réalise les plantations. Pour autant, même lorsqu'une platebande est propriété de la Métropole, si elle est couverte de végétaux de basse strate, lesdits végétaux sont gérés par la Ville.

Par conséquent, ce qui a été indiqué par la Municipalité fin 2022 est exact :

- Les arbres d'alignement sont gérés directement par la Métropole de Lyon.
- Les strates basses et arbustives, les massifs d'ornement ainsi que la végétation sur les espaces publics (parcs, jardins publics...) sont entretenus et/ou gérés par les services communaux, et dans certains cas par l'intermédiaire d'un prestataire.

Pour ce qui est précisément de la plate-bande sise au droit du 9 avenue de la République, conformément aux indications données ci-dessus, c'est bien la Métropole qui doit intervenir pour planter cet automne des végétaux en pied d'arbre (puisque la plate-bande appartient à la Métropole et qu'elle porte donc l'investissement).

Lesdits végétaux n'ont pas été plantés plus tôt car la saison ne s'y prêtait pas (sécheresse, chaleur...).

L'idéal est en effet, pour une meilleure reprise, d'effectuer les plantations sur l'automne/hiver.

La gestion de cette plante bande, une fois les végétaux plantés, reviendra à la Ville.

Fin de la séance à 21h30.

Prochaine séance courant septembre.

Bonne vacances à toutes et à tous.



Retrouvez toute l'actualité de votre ville sur